

Projet Educatif

« L'enfant a le droit aux loisirs, au jeu et à la participation à des activités culturelles et artistiques »

Convention internationale des droits de l'enfants

Outreau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anct agence nationale de la cohésion des territoires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Pas-de-Calais

C.A.J. OUTREAU
CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE

Projet éducatif

Préambule

L'accueil périscolaires et extrascolaires est un espace privilégié pour les adolescentes et les adolescents. Ce sont des lieux de rencontres et d'échanges.

L'ACM de l'Office Municipal de la jeunesse peut se qualifier selon 4 axes :

1 La compétence à organiser en partie le temps périscolaire et extrascolaire dans la continuité des temps éducatifs entre l'école et la famille.
2 La souplesse de son organisation, la progression des enfants dans leur environnement et l'accession à l'autonomie.
3 Les pratiques éducatives que les équipes sont capables de mettre en œuvre en les adaptant à l'âge des enfants.
4 La place au sein des politiques éducatives du territoire avec la mise en place d'actions qui permettent de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.

Le Centre d'Animation jeunesse

Le CAJ est un ACM implanté sur la commune d'Outreau qui accueille des enfants et des adolescentes et adolescents âgés entre 11 et 17 ans.

ACM Périscolaires Période scolaires	ACM Extrascolaire Période de vacances
Mardi, jeudi, Vendredi de 17 h à 19h	Lundi, Mardi, Mercredi, jeudi, Vendredi
Mercredi 14h-19h	9h 19h
ACM Extrascolaires	vacances d'hiver, de printemps, d'été, d'Automne et de noël

Les engagements éducatifs

L'accueil des mineurs en situation de handicap

Les accueils collectifs de mineurs sont des espaces privilégiés du vivre ensemble et de la mixité. Ils ont vocation à accueillir tous les mineurs pour pratiquer des activités de loisirs éducatifs.

Les enfants en situation de handicap ayant besoin d'accompagnement pour être autonome doivent pouvoir bénéficier des compétences de leur accompagnant. Quelle que soit l'organisation choisie, l'accompagnement du mineur en situation de handicap demeure l'affaire de toute l'équipe, ce qui correspond aux principes éducatifs et pédagogiques des ACM. Dès lors, une rencontre entre l'équipe, le mineur et sa famille doit être organisée afin de disposer du maximum d'informations pour accueillir au mieux le mineur.
C'est un moment déterminant pour la réussite du projet d'accueil.

Continuité éducative

Les mineurs doivent pouvoir compter sur un écosystème éducatif aidant, cohérent, dénué de ruptures et fondé sur une vision partagée des acteurs et des institutions impliqués.
Cette continuité éducative nécessite une bonne coordination entre les collectivités, écoles, associations, familles et habitants.
Elle nécessite également un travail en collaboration avec l'ensemble des partenaires de l'agglomération, notamment dans le cadre de la convention territoriale de gestion (CTG)

Des activités de qualité

L'engagement de l'Office municipal de la jeunesse d'Outreau repose sur la mise en place d'activités éducatives de qualité dans un cadre structuré et sécurisé avec un personnel encadrant qualifié.

De ce fait l'OMJO par le biais de son CAJ s'engage à :

- Promouvoir le caractère éducatif des activités péri et extrascolaires
- Favoriser l'accès à la culture et au sport
- Réduire les inégalités d'accès
- Réduire les freins pour une meilleure pratique

Lien avec le territoire

Par sa proximité avec le territoire et les habitants de la commune d'Outreau, l'ACM de l'Office Municipal de la jeunesse est un acteur majeur du territoire de la commune.

Le Centre d'Animation Jeunesse de la commune est le lien entre les jeunes et les habitants. Il est avec les écoles et le collège un lieu d'éducation culturelle et sportive de proximité et de ce fait s'intègre pleinement dans les axes éducatifs sur la parentalité et le sport développés dans le présent projet éducatif.

Parmi les missions de l'équipe d'animation, la découverte des richesses notre patrimoine naturel et culturel est un enjeu à prendre en compte dans l'élaboration du projet pédagogique, il s'inscrit notamment dans un des axes transversaux sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

L'enjeu territorial se décrit selon plusieurs aspects mais il ne peut être développé qu'avec un réseau partenarial fort et cohérent.

Enfin, proposer des activités éducatives sur le territoire de la commune est un gage d'attractivité.

Objectifs éducatifs

L'Office Municipal de la jeunesse par le biais de son Centre d'Animation Jeunesse a pour vocation d'organiser un accueil collectif de mineurs et des vacances pour tous en proposant des actions éducatives et en favorisant le développement local, essentiel à l'attractivité du territoire.

De ce fait, une attention toute particulière sera accordée à :

- La qualité de l'accueil et du service
- La diversification de l'offre de services
- L'accessibilité
- Le soutien à la fonction parentale
- Le respect des valeurs fondamentales d'humanisme, de laïcité, d'équité et de respect

L'ACM du CAJ est un lieu favorisant la citoyenneté, le mieux vivre ensemble et le faire société répondant à un principe de neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse.

Il facilite donc l'accessibilité de tous, la mixité sociale et l'équité.

Le Centre d'Animation Jeunesse se fixe trois objectifs

1 : Développer la socialisation du jeune
2 : Favoriser l'épanouissement et le développement de l'autonomie chez le jeune
3 : Développer la tolérance, l'expression de la solidarité et de la reconnaissance de la diversité.

Priorités éducatives

Axe 1
Education à l'environnement vers un développement durable

Axe 2
Education par la pratique d'activités culturelles et artistiques

Axe 3
Education par la pratique d'activités physiques, sportives

Les jeunes accueillis au CAJ sont les adultes de demain. Il est donc essentiel de mener des projets d'éducation afin de prioriser :

- Une éducation tournée vers la vie, la nature et la terre
- Une éducation empreinte de valeurs comme le respect, la solidarité, la prise en compte du bien commun.
- Une éducation qui responsabilise, qui développe la citoyenneté
- Une éducation qui va permettre d'accéder à des savoirs, savoir faire, savoir être permettant de se forger sa propre opinion et d'adopter selon son libre choix de nouvelles attitudes.
- Une éducation construite dans l'action, préparant à la participation.

Les moyens développés pour traduire les intentions éducatives

Le CAJ est géré par l'Office Municipal de la jeunesse d'Outreau. L'ensemble des décisions importantes sont examinées en Conseil d'Administration.
Le Directeur du CAJ à la responsabilité de traduire la politique de l'OMJO dans le projet éducatif de la structure et auprès de l'équipe d'animation. Il est en charge de maintenir une dynamique éducative et d'accompagner l'équipe d'animation.

Moyens financiers
L'OMJO élabore chaque année un budget prévisionnel qui prend en compte les grandes orientations et les dépenses fixes.